

Bâtiments  
non désamiantés  
Population  
en DANGER !

Andeva

Ils et elles  
font  
la Seine-  
Saint-Denis

« Le procès a duré deux ans et demi. Nous avons gagné et nous, ses ayants droit, avons été indemnisés. »

Jeanine Besnier, épouse de victime



# Santé

## Amiante, le combat continue

Par Elsa Dupré  
Photographies  
Bernard Gouédard

Les bénévoles de l'Association départementale de défense des victimes de l'amiante travaillent sans répit pour soutenir et défendre tous ceux et celles dont le matériau hautement toxique a gâché la vie.

**Au troisième étage de la Bourse du travail de La Courneuve**, Henri, Jeanine, Maribel et Alain bûchent sur des tas de papiers. Ici, au travers des milliers de certificats médicaux et lettres à la Sécurité sociale se trouvent réunies les histoires d'une bonne partie des victimes de l'amiante en Seine-Saint-Denis. Nous sommes dans les locaux de l'Association départementale de défense des victimes de l'amiante : « *Notre but est d'accompagner, d'épauler et de conseiller les malades... puis leurs ayants droit* », explique Maribel, secrétaire de l'association. Une fois que les médecins ont diagnostiqué le mésothéliome, l'asbestose, le cancer broncho-pulmonaire ou les plaques pleurales, les bénévoles aident les victimes à faire reconnaître leur maladie professionnelle par la Caisse d'assurance maladie. Et, le cas échéant, à déposer plainte pour « faute inexcusable » contre les employeurs qui ont sciemment fait travailler leurs salariés dans la poudre blanche...

### Faire payer les responsables

Après des années de lutte, l'Addeva compte les condamnations d'Alstom, Renault, Chausson, Schell... Mais la plus grande fierté de son président, Alain Bobbio, est ailleurs : « *Nous recevons des gens rongés par l'angoisse de la maladie, par le deuil. Nous les écoutons, et nous leur faisons comprendre que, collectivement, nous pouvons nous battre pour que les responsables paient. Ils*



### Le point de vue de Michèle Bailly

Conseillère générale déléguée à la santé



*Je tiens à saluer le travail de l'Addeva 93 dans la réédition de son Guide amiante, qui intervient après de nombreuses évolutions scientifiques et réglementaires. Maladie, indemnisation, suivi médical, prévention... tout y est abordé pour trouver les réponses aux questions que les patients comme les médecins peuvent se poser dans cet ouvrage de référence. Le Département s'est engagé aux côtés de l'Addeva 93 pour cet enjeu de santé publique et de soutien aux victimes de l'amiante. Il est en effet essentiel d'entendre leur histoire, de les soutenir dans la reconnaissance de la maladie professionnelle, et je sais que ce guide apportera une aide précieuse à toutes celles et tous ceux qui sont concernés par l'amiante. »*

*réapprennent à nos côtés à s'ouvrir, et même à blaguer. »* L'Addeva mène également un travail de prévention. Ils publient, en partenariat avec la Caisse d'assurance maladie et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, un guide pratique destiné à aider les médecins généralistes, pneumologues, cancérologues et médecins du travail à répondre aux questions que posent les maladies de l'amiante en termes de prévention, de suivi médical et d'indemnisation. ■ **Pour toutes informations Addeva 93 : 26, avenue Gabriel-Péri, 93120 La Courneuve 01 48 37 34 64, addeva93@wanadoo.fr**